



16ème legislature

Question N° : 12815	De Mme Annie Genevard (Les Républicains - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Logement
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > Chauffage au bois - MaPrimeRénov'	Analyse > Chauffage au bois - MaPrimeRénov'.
Question publiée au JO le : 14/11/2023 Date de changement d'attribution : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la place du chauffage au bois dans le *mix* énergétique et la nécessité de maintenir les systèmes d'aide à l'installation. Le chauffage au bois permet une amélioration de la performance énergétique mais également une réelle décarbonation de la chaleur et des bâtiments. Le chauffage au bois a contribué au déploiement du dispositif MaPrimeRénov', créé en 2020 pour permettre l'accélération de la rénovation énergétique. L'installation de poêles à bois en remplacement de chauffage à énergies fossiles, représente près de 30 % des gestes, entre 2020 et 2022. L'évolution du dispositif MaPrimeRénov' prévue pour janvier 2024 et qui conditionne le dispositif à l'existence d'un projet de rénovation globale, inquiète les acteurs de la filière bois qui estiment que cette mesure priverait une partie importante des ménages les plus modestes et habitant souvent en milieu rural, d'un accès à la source de chauffage la plus compétitive. De plus, cette évolution aurait également des conséquences directes sur le tissu économique de la filière. Aussi, elle souhaite connaître la place qui sera réservée au chauffage au bois dans la planification écologique ainsi que les intentions du Gouvernement sur l'avenir du chauffage au bois dans le dispositif MaPrimeRénov'.